

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 janvier 2024

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Molossi, M. Monany

-----



## Délibération n° 18-03 du 25 janvier 2024

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA SAISON 2023-2024 OU AU TITRE DE 2024 AUX PROJETS DE TERRITOIRE – CONVENTIONS ET AVENANTS

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les conventions 2022-2024 avec le comité départemental de handball et le club de Noisy-le-Grand handball approuvées par sa délibération n° 18-3 du 14 avril 2022,

Vu les conventions 2023-2025 avec le comité départemental de judo et le club de Tremblay-en-France handball association approuvées par sa délibération n° 18-2 du 16 février 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

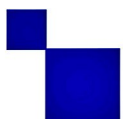
#### après en avoir délibéré,

ALLOUE les subventions de fonctionnement aux partenaires suivants au titre de 2024 :

- 130 000 euros au Comité départemental de judo,
- 175 000 euros au Comité départemental de handball,
- 240 000 euros à Noisy-le-Grand handball,
- 320 000 euros au Tremblay-en-France handball SASP,
- 35 000 euros au Tremblay-en-France handball association ;

- ALLOUE les subventions de fonctionnement aux associations suivantes au titre de la saison sportive 2023-2024 :

- 80 000 euros au Rugby club de Drancy,
- 60 000 euros au Saint-Denis rugby 93,
- 110 000 euros à Drancy Saint-Denis rugby ;



- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les partenaires suivants :

- Tremblay-en-France handball SASP,
- Rugby club de Drancy,
- Saint-Denis rugby 93,
- Drancy Saint-Denis rugby ;

- APPROUVE les avenants, dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les associations suivantes :

- Comité départemental de handball,
- Comité départemental de judo,
- Noisy-le-Grand handball,
- Tremblay-en-France association ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*